

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE

assainissement collectif : DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	18
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	24
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	25
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	25
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	26
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	27
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	27
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	28
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	29
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	29
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	30
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	30
4.	Financement des investissements.....	31
4.1.	Montants financiers.....	31
4.2.	Etat de la dette du service	31
4.3.	Amortissements	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	32
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	33
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Apremont, Arbin, Chapareillan, Chignin, Montmélian, Myans, Porte-de-Savoie, Sainte-Hélène-Du-Lac (parc d'activité ALPESPACE) Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jeire-Prieuré, Saint-Pierre-d'Albigny
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non

Il n'existe pas de zonage approuvé sur l'ensemble du territoire. L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire est en cours. Il donnera lieu à l'élaboration des cartes de zonage.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 05/07/2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

Commune de MONTMELIAN-Réseaux de collecte uniquement :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 pour le transfert de compétence
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Commune de PORTE DE SAVOIE-FRANCIN-Réseaux de collecte uniquement :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, transfert de compétence
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Communes de : Apremont, Arbin, Chapareillan, Chignin, Montmélian, Myans, Porte-de-Savoie-Réseaux de transport uniquement

Nom du prestataire : VEOLIA

- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, transfert de compétence et intégration d'un nouveau poste de refoulement.
- Nature exacte de la mission du prestataire : le transport des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, le traitement des boues, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Communes de ST PIERRE D'ALBIGNY/ST JEAN DE LA PORTE-Réseaux de transport et traitement

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2023
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte et le transport des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, le traitement des boues, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 664** habitants au 31/12/2023 (16 944 au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants est calculé sur la base des dernières données Insee en intégrant les habitants desservis sur les communes de Chapareillan et Saint-Jeoire-Prieuré.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 091** abonnés au 31/12/2023 (9 742 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Par d'activité ALPESPACE	65	107
Apremont	250	258
Arbin	447	427
Chapareillan	1224	1242
Chignin	435	518
Montmélian	2002	2049
Myans	506	550
Porte-de-Savoie	1416	1477
Saint-Jean-de-la-Porte	416	420
Saint-Jeoire-Prieuré	882	909
Saint-Pierre-d'Albigny	2099	2134
Total	9 742	10 091

S'agissant du Parc d'activité ALPESPACE, considérant le raccordement de l'ensemble du DOMAINE au mois de novembre 2023, l'intégralité des abonnés sont intégrés au présent rapport.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48.63 abonnés/km au 31/12/2023. (45,23 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.05 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,74 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	954 742	784 949	
Abonnés non domestiques		28 529	
Total des volumes facturés aux abonnés	954 742	813 478	-14.80 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les volumes abonnés non domestiques correspondent aux volumes d'établissement ANETT situé sur le Parc d'Activité ALPESPACE.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Chapareillan	104 632	102 663	-1.88%
St Jeoire Prieuré	73 329	64 529	-12%
Total des volumes importés	177 961	167 192	-6.05%

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2023 (4 au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,4 km de réseau unitaire hors branchements,
- 207.1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 207.5 km (215,3 km au 31/12/2022).

La répartition des réseaux est la suivante :

- Pour le système d'assainissement de la station d'épuration du Domaine :
Réseaux de transport intercommunaux : 23.1 km
Réseaux de collecte : 129.4km
- Pour le système d'assainissement de la station d'épuration de Saint-Jean-De-La-Porte :
Tous réseaux confondus : 55 km

Ces données sont issues des diagnostics permanents des deux systèmes d'assainissement.

9 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	PR CHACUSARD-Chignin	
Déversoir d'orage	PR BOISSET-FRANCIN	
Déversoir d'orage	PR SOUS CHAVORD-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR DU STADE-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR CHAPAREILLAN	
Déversoir d'orage	DO QUAI DE L'ISERE-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR ALPESPACE	
Déversoir d'orage	PR LA GARE St Pierre-d'Albigny	
Déversoir d'orage	PR LA PETARELLE-St Pierre-d'Albigny	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Conformément Arrêté du 31/07/20 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, les modalités d'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées sont les suivantes :

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12 (200 EH)	> 12 et ≤ 30 (200 à 500 EH)	> 30 et ≤ 60 (500 à 1 000 EH)	> 60 et < 120 (1000 à 2 000 EH)
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

Le tableau ci-après extrait de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 précise les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO5, DCO et MES.

PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	< 120	35 mg (O2)/l	60 %	70 mg (O2)/l
	≥ 120	25 mg (O2)/l	80 %	50 mg (O2)/l
DCO	< 120	200 mg (O2)/l	60 %	400 mg (O2)/l
	≥ 120	125 mg (O2)/l	75 %	250 mg (O2)/l
MES (*)	< 120	/	50 %	85 mg/l
	≥ 120	35 mg/l	90 %	85 mg/l

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmelian - à Plancon
Code Sandre de la station : 060973171003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées aération prolongée									
Date de mise en service		1996									
Commune d'implantation		Porte-de-Savoie (73151)									
Lieu-dit		Le Domaine									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20 000									
Nombre d'abonnés raccordés		7 537									
Nombre d'habitants raccordés		± 15 702									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 000									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 22/04/1994 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées au cours de l'année	OUI	3.90	98.54	30.70	94.11	7.99	96.77	11.62	83.97	2.86	63.20

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration ST PIERRE D'ALPIGNY

Code Sandre de la station : 060973270002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/10/1996								
Commune d'implantation			Saint-Jean-de-la-Porte (73247)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			7200								
Nombre d'abonnés raccordés			2 554								
Nombre d'habitants raccordés			4 962								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1 138								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 29/06/2011								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Isère					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées au cours de l'année	OUI	3.5	98.6	34	93.9	7	98.2			2.8	62.5

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration de Montmelian - à Francin (Code Sandre : 060973171003)	182.8	318.22
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY (Code Sandre : 060973270002)	70	69.21
Total des boues produites	252.80	387,43

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration de Montmelian - à Francin (Code Sandre : 060973171003)	236,6	186,1
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY (Code Sandre : 060973270002)	66	20.89
Total des boues évacuées	302,6	206,99

La campagne d'épandage d'automne 2023 n'a pu être réalisée dans sa totalité en raison des conditions météorologiques défavorables rendant ainsi l'épandage impossible.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	24,53 €	20,25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,73 €/m ³	0,66 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	27,1 €	29,71 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,878 €/m ³	0,9625 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire : Les éléments sont renseignés pour la commune présentant le plus grand nombre d'abonnés : commune de St Pierre d'Albigny.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les pénalités et les tarifs applicables aux viticulteurs.
- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 modifiant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les modalités de calcul de la redevance pour les usagers autres que domestiques.
- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,53	20,25	-17,4%
Part proportionnelle	87,60	79,20	-9,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	112,13	99,45	-11,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	27,10	29,71	9,6%
Part proportionnelle	105,36	115,50	9,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	132,46	145,21	9,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	26,38	26,39	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,58	45,59	0%
Total	290,17	290,25	0%
Prix TTC au m³	2,42	2,42	0%

Commentaire : Les éléments sont renseignés pour la commune présentant le plus grand nombre d'abonnés : commune de St Pierre d'Albigny.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Apremont	2.23	2.28
Arbin	1.87	2.02
Chapareillan	1.27	1.27
Chignin	1.91	2.12
Montmélian	2.07	2.22
Myans	2.02	2.15
Porte-de-Savoie-Francin	2.23	2.34
Porte-de-Savoie-Les Marches	2.17	2.30
Saint-Jean-de-la-Porte	2.42	2.43
Saint-Jeoire-Prieuré	1.38	2.42
Saint-Pierre-d'Albigny	2.42	2.42

La facturation pour les communes de MONTMELIAN, PORTE DE SAVOIE, APREMONT est réalisée 2 fois par an (acompte au mois de juin et solde en fin d'année). La facturation des autres communes est annuelle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique y compris abonnements	810 811.72	764 066.35	
- Dont reversement effectué au délégataire	129 274.25	170 343.81	
Recette pour boues et effluents importés	194 226.35	202 086.23	
- Dont reversement effectué au délégataire	107 006.48	105 713.09	
Redevance modernisation Agence de l'Eau	35 225.92	36 938.80	
Total recettes de facturation	1 040 263.99	1 003 091.38	-3.57%
Total recettes revenant à la collectivité	768 757.34	690 095.68	
Recettes de raccordement	214 156	298 443	
Prime de l'Agence de l'Eau	53 597.73	55 294.37	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes : subventions	0	16 547	
Total des recettes	1 308 017.72	1 373 375.75	
Total des recettes revenant à la collectivité	1 036 511.07	1 060 380.05	+2.30%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2023

Collectivité: B5431 - FRANCIN

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	22 350	22 487	0,61 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	23 762	23 247	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 411	- 760	
Exploitation du service	22 350	22 487	0,61 %
Produits : part de la collectivité contractante	6 241	5 873	-5,90 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 239	6 505	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 998	- 632	
Redevance Modernisation réseau	6 705	6 838	1,98 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 121	7 053	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 416	- 215	
Collectivités et autres organismes publics	12 946	12 711	-1,82 %
Produits accessoires	111	116	4,50 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Etat détaillé des produits (1) Année 2023

Collectivité: B5221 - PAYS DE MONTMELIAN (SIVU)

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	293 367	463 483	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	364 035	389 560	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 70 668	73 923	
Exploitation du service	293 367	463 483	NS
Produits : part de la collectivité contractante	124 029	124 093	0,05 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	126 384	126 626	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 355	- 2 532	
Collectivités et autres organismes publics	124 029	124 093	0,05 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2023

Collectivité: B5171 - MONTMELIAN

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	33 149	33 142	-0,02 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	33 330	33 499	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 180	- 357	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 346	8 755	4,90 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	8 346	8 755	
Exploitation du service	41 496	41 897	0,97 %
Produits : part de la collectivité contractante	47 912	52 583	9,75 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	47 295	52 414	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	617	170	
Redevance Modernisation réseau	29 641	28 243	-4,72 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	29 599	28 840	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	42	- 597	
Collectivités et autres organismes publics	77 553	80 827	4,22 %
Produits accessoires	456	461	1,10 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

24/08/2024

SAUR**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2023**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	CENTRE-EST
Centre	AUVERGNE RHONE ALPES
Département	SAVOIE
Collectivité	CCCDs ST PIERRE D ALBIGNY & ST

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en %
PRODUITS			484,9	
Exploitation du service			280,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)			203,7	
Travaux attribués à titre exclusif			0,5	

Ces données sont issues des rapports annuels des délégués.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels (% pour 2022).

Absence de zonage permettant de calculer cet indicateur.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Calcul pour l'ensemble du système du Domaine

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	67%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	92

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2023 (15 pour 2022).

Commentaire : Cet indice est amélioré dans le cadre des investigations menées dans le Schéma Directeur d'Assainissement.

NB : Sur les réseaux gérés en DSP, l'indice peut être calculé de manière plus précise.

Pour la commune de Porte de Savoie-Section Francin :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	100	100	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	100

Pour le réseau de transport de l'ex SIVU de MONTMELIAN :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	107	107	107	107	107

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:		110	107



Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	100	100	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	100

Pour les communes de Saint-Pierre d'Albigny et Saint-Jean de la Porte

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	2,43%	10 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	1,39	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	87,92%	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	50,18	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	57,081	Km
Total Partie B :			23 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	99,13%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	56,58	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	57,081	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	0 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	NON	0 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			45 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		83 points / 120 points	

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	707	0	0
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	206	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **23** (24 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	707	100	100
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	206	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Montmélian - à Francin	707	100	100
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	206	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Montmélian - à Francin :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	186.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		186,1

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		26,9

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2022).

3.7. **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 en 2022).



3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2022).



3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	—	0,01	0,08	0,21

Au cours des 5 dernières exercices, 2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,21% (0,08% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	24	24	100	100
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2022).



3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non concerné	Non concerné
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (20 en 2022).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 314 314,32	3 360 611,93
Epargne brute annuelle en €	522 481,36	488 465,59
Durée d'extinction de la dette en années	2,5	6,9

L'emprunt contracté en 2023 vise à financer les opérations suivantes : raccordement Alpespace 600 K€- Montmélian (RD 1006- Guerraz) 200K€ - STEP Domaine 1,3M€.



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	56 081,02	15 322,65
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 110 947,27	1 035 307,12
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	5,05	1,48



3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 16

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 1,63 pour 1000 abonnés (6,88 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	195 322	659 628
Montants des subventions en €	0	16 547
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 314 314,32	3 360 611,93
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	98 377,20	102 223,18
	en intérêts	48 814,28	55 087,28

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 109 811,68 € (371 624 € en 2022).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Le programme pluriannuel d'investissement sur les 10 prochaines années sera adopté dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Dans l'attente, les opérations ci-dessous sont déjà inscrites au budget de la collectivité :

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Extension de la STEP du Domaine	2021 à 2025	8 100 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, 163 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2023 (0,0002 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €